

Dossier éducation



Le budget du Québec a été adopté à la majorité, le 6 avril dernier, à l'Assemblée nationale (62 pour, 53 contre, aucune abstention). Cette année, le gouvernement libéral y va d'une nouvelle fronde tarifaire. Le budget décrète une hausse fulgurante des frais de scolarité qui portera, à terme, le coût d'un baccalauréat à plus de 11 000 \$ – 15 000 \$ si on ajoute les frais afférents – augmentant de 74 % la facture actuelle!

Convaincu que le débat ne concerne pas que la population étudiante, surtout dans le quartier qui compte le plus d'universitaires de la région, *L'Infobourg* vous a préparé un dossier en trois temps. Premièrement, qui sont les étudiants? Deuxièmement, est-ce que le Québec fait vraiment tout ce qu'il faut pour favoriser l'accessibilité aux études? Troisièmement, la question du financement de l'éducation : qui devrait payer et comment?

Un dossier préparé par Nicolas Lefebvre Legault

Une question sociale

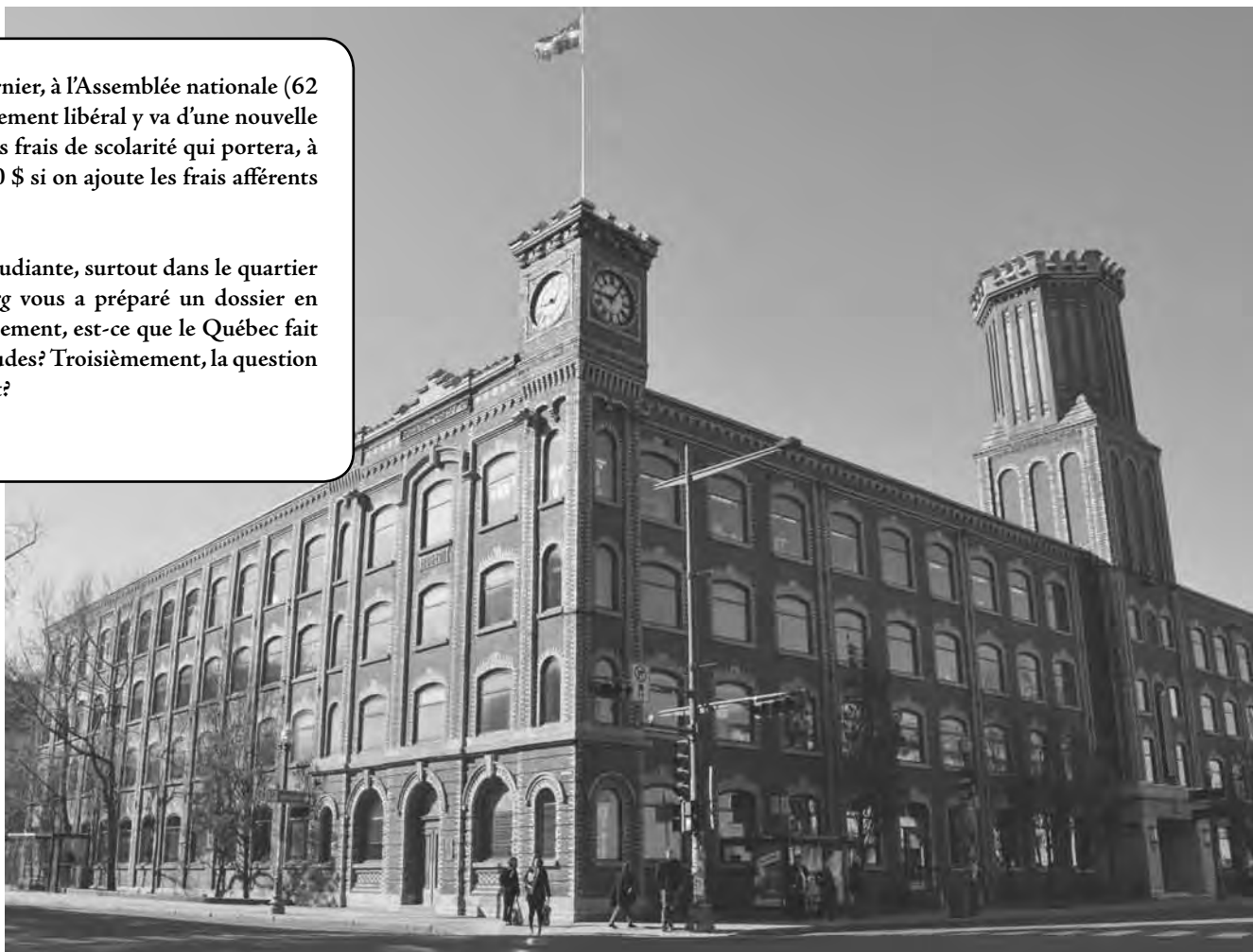
L'éducation et sa tarification ne concernent pas que les jeunes qui sont actuellement sur les bancs d'école et leurs parents ; elles interpellent toute la société. Selon la Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ), c'est faire preuve de myopie de ne voir seulement que les bénéfices individuels liés à l'éducation. « L'éducation universitaire est rentable! », tonne la Fédération dans ses publications. En effet, une économie comme celle du Québec ne peut se passer de ses universitaires. Outre le fait que la majorité des nouveaux emplois demandent une formation universitaire, à l'heure d'une pénurie de main-d'œuvre annoncée, le Québec ne peut se passer de la productivité accrue associée à l'éducation postsecondaire, ni, d'ailleurs, de l'apport de ces diplômés aux finances publiques (33 % de l'impôt sur le revenu vient des 15 % de contribuables qui ont un diplôme universitaire en poche).

Qui sont les étudiants et les étudiantes?

À voir aller le débat sur la hausse des frais de scolarité, on pourrait presque réécrire la chanson « Les pauvres » de Plume Latraverse avec les préjugés qui ont cours sur la population étudiante : « Les z'étudiants y'ont des chars, des iPod touch pis des Blackberry pis quand on veut les augmenter, y vont manifester ».

Première nouvelle : les étudiants ne forment pas une classe à part homogène. Il n'y a pas de portrait-robot de « l'étudiant moyen ». Leur seul point commun, c'est d'être majoritairement jeune (78,8 % ont moins de 24 ans). Selon une étude récente de la FEUQ, on peut distinguer plusieurs catégories très différentes d'étudiants et d'étudiantes. Dans les faits, seule une minorité d'universitaires, soit le tiers, est « gras dur », vivant encore chez ses parents et pouvant se consacrer à temps plein à ses études.

L'immense majorité des étudiants et étudiantes, soit plus de 80 % des universitaires en 2009, travaille en plus d'étudier. Si on ne peut nier l'attrait de la société de consommation sur les jeunes, l'Association pour une solidarité syndicale étudiante (ASSÉ) croit que ce n'est pas la seule explication. Selon l'Association, le chic régime d'Aide financière aux études (les prêts et bourses),



Le débat sur les hausses des frais de scolarité ne concerne pas seulement la communauté universitaire mais toute la communauté.
Photo: l'Édifice de la Fabrique, École des arts visuels de l'Université Laval, par Étienne Grandmont.

Indépendamment de cette logique un peu comptable, disons-le, l'éducation a d'autres finalités tout aussi importantes pour la société. Pour l'Institut de recherche socio-économique (IRIS), « la place de l'université dans la société d'aujourd'hui est remise en question par la baisse constante du financement de l'État ». Pour cette « boîte à idées progressiste », qui s'est longuement penchée sur la question, « la formation postsecondaire est

reléguée à un rôle d'investissement individuel dans son capital humain, ce qui participe de la marchandisation croissante du savoir universitaire ». Pourtant, nous dit-on, « le rôle de l'Université dépasse la stricte formation de la main-d'œuvre, il s'agit également d'un milieu de socialisation, de débats, de recherches et d'avancements ». L'Université, donc, en plus d'être rentable a une utilité sociale indéniable.

qui prévoit que l'on peut se nourrir avec 7 \$ par jour, ne leur laisse pas le choix. Pourtant, même en travaillant plus de 15 h par semaine comme le fait la moitié des universitaires, ils et elles ne gagnent que des peanuts, le revenu d'emploi médian n'étant que de 9 000 \$ par année. La moitié des étudiants et étudiantes est d'ailleurs plongée dans une grande précarité financière et doit vivre et étudier avec 12 200 \$ par année. Ça se répercute également dans les conditions de logement (60 % des étudiants et étudiantes ont des besoins impérieux de logement, selon la norme gouvernementale).

Oui, mais quand on est jeune, « papa-maman » ne doit pas être bien loin? C'est vrai pour la majorité, mais il n'en demeure pas moins que 40 % des étudiants et étudiantes n'ont aucune contribution parentale (ce qui est un peu normal considérant que la majorité des familles québécoises a des revenus disponibles de moins de 60 000 \$ par an). Presque tous les parents veulent que leurs enfants aillent à l'université, mais seulement 18,7 % réussissent à épargner pour ça. D'ailleurs, il est peut-être utile de préciser que 45 % des jeunes sur les bancs d'universités sont des « étudiants et étudiantes de première génération ».



Photo : Paul-Émile Auger



Est-ce que l'université est vraiment accessible?

En regard des résultats, on peut se demander si le Québec fait tout ce qu'il faut pour favoriser l'accès aux études postsecondaires. S'il est indéniable que le taux de fréquentation a progressé radicalement depuis la Révolution tranquille (on atteint aujourd'hui 28 %), on peut légitimement se demander « qui » va à l'université. Selon une statistique d'un comité consultatif créé pour conseiller le ministère de l'Éducation sur l'accessibilité financière aux études (CCAFÉ), trouvée dans un mémoire de l'ASSÉ, il semble que seulement 19 % des jeunes des classes populaires fréquentent l'université alors que du côté du cinquième le plus riche de la population, on frise le 40 %. Pire, malgré le système de prêts et bourses, le taux de fréquentation stagne pour les jeunes « pauvres » alors qu'il a progressé de 7 % dans toutes les autres catégories depuis 1986.

Le gouvernement n'a que très peu de prise sur l'ensemble des facteurs qui font que l'éducation supérieure tend à reproduire les inégalités sociales. Toutefois, comme le rappelle la FEUQ, il a en main un puissant levier : la tarification. « Les frais de scolarité demeurent un des seuls leviers dont le gouvernement dispose pour avoir un impact positif sur l'accessibilité aux études universitaires et ce, de manière directe, contrairement à de nombreux déterminants de l'accessibilité aux études », explique la Fédération. Le ministre des Finances peut bien nier l'évidence, pourtant reconnue par le ministère de l'Éducation, mais les frais de scolarité ont un impact sur la fréquentation scolaire. L'IRIS cite d'ailleurs deux études publiées dans le *Journal of Higher Education*. L'une affirme que trois jeunes sur dix qui ont abandonné leurs études évoquent le manque d'argent comme raison principale; l'autre établit que chaque augmentation de 1 000 \$ des frais se traduit par une baisse de taux de fréquentation de 19 % des classes populaires. Aux États-Unis, pays où les frais sont complètement dérèglementés, le bilan social de l'accessibilité aux études est encore pire. Là-bas, si les deux tiers des jeunes du cinquième le plus riche de la population fréquentent l'université, il n'y a que 14 % des jeunes des classes populaires qui y vont.

Qui s'instruit... s'endette

Au Québec, on s'était doté d'un système de prêts et bourses pour remédier à la situation. La noble mission de l'Aide financière aux études est « d'empêcher, par l'attribution d'une aide financière adéquate, que le manque de ressources financières soit un obstacle pour les personnes qui désirent poursuivre des études et qui ont la volonté et la capacité de le faire ». Cependant, un examen le moins approfondi du système en place permet de constater qu'il n'est plus adapté à la situation et qu'il produit et reproduit des inégalités. Tout d'abord, la perspective d'une dette assurée – parce qu'il faut d'abord obtenir le maximum de prêts avant de pouvoir toucher une bourse – n'a pas le même impact selon le milieu duquel on provient. Comme le rappelle la FEUQ, « les plus défavorisés d'entre nous sont ceux qui ont le plus de risques de surestimer les coûts des études et de sous-estimer leur rentabilité ».

L'ASSÉ critique le régime de prêts et bourses sur plusieurs plans. Tout d'abord, il est difficile d'accès et chaque contre-réforme vient réduire le taux de participation. Aujourd'hui, il est même carrément impossible de changer de programme d'étude en cours de route, et donc de rallonger sa scolarité, puisque la période d'admissibilité à l'aide financière est réduite au strict minimum. L'une des critiques récurrentes du régime est que les notions d'autonomie et de contribution parentale sont complètement



L'Association pour une solidarité syndicale étudiante (ASSÉ) est l'un des regroupements étudiants les plus militants, sa présence se fait sentir dans toutes les luttes sociales. Photo prise le 31 mars, à Montréal, par Paul-Émile Auger.

irréalistes. Plus de la moitié des étudiants et étudiantes qui n'ont pas droit aux prêts et bourses vit en appartement, mais n'est pas considérée autonome par l'État. La notion de « contribution parentale » est purement théorique. Ainsi, en 2007, une famille nucléaire de deux enfants devait « contribuer » à partir du moment où le revenu combiné des deux parents dépassait la « mirobolante » somme de... 30 735 \$. C'est le plus bas montant au Canada; à titre de comparaison, le seuil de la « contribution parentale » dans le programme fédéral est fixé à 70 000 \$. Quoi qu'en pense l'État, ce sont en réalité les deux tiers des bénéficiaires de son régime qui n'ont aucune contribution parentale.

Comme si ce n'était pas suffisant, le régime public verse des allocations nettement insuffisantes. En 2009, l'Aide financière aux études allouait 740 \$ par mois pour les « besoins de base » des étudiants et étudiantes ne vivant plus chez leurs parents. C'est le montant le plus bas au Canada et il n'est même pas indexé automatiquement. Or, selon le lieu d'étude, les dépenses réelles des étudiants et étudiantes varient plutôt entre 877 \$ et 1 120 \$ par mois (la Mesure du panier de consommation, la MPC, est à 1 106 \$). Cela explique pourquoi la dette privée des bénéficiaires des prêts et bourses est plus élevée que celle des non-bénéficiaires, selon une étude de la CADEUL (Confédération des associations d'étudiants et étudiantes de l'Université Laval), citée par l'ASSÉ. Dans le même ordre d'idée, cela explique aussi pourquoi le taux de participation au régime est en chute libre dans les cégeps, où il est passé de 32 % à 23 % en 15 ans, puisque les jeunes préfèrent

travailler qu'ajouter une dette moyenne de 4 555 \$ à ce que leur couteront leurs études universitaires. Notons que cette dette est de 8 000 \$ dans le cas d'un parcours technique.

Au final, près de 70 % des étudiants et étudiantes universitaires doivent s'endetter pendant leurs études : 42 % sont endettés à cause des prêts et bourses du gouvernement, les autres le sont de façon privée (via le crédit notamment). La dette moyenne au sortir d'un baccalauréat est de 11 500 \$ (pour le quart des étudiants et étudiantes les moins fortunés, elle monte à 17 000 \$). Cela fait dire à la FEUQ que « l'appui public aux étudiants est défaillant; la relève de demain s'endette et les familles ne peuvent pas contribuer dans bien des cas ». L'ASSÉ va encore plus loin : « l'endettement est un mécanisme de reproduction des inégalités sociales puisqu'il transforme un droit en privilège pour certains et en un sacrifice pour d'autres ».

À qui profite l'endettement étudiant? Aux institutions financières, pardi! Un plan de remboursement sur dix ans de la dette moyenne à la sortie du bac condamne l'ex-étudiant à rembourser une fois et demie le prêt initialement accordé (sans possibilité de faillite personnelle). Pour l'ASSÉ, « avec le poids des intérêts relié à l'endettement, ce sont ceux et celles qui ont le moins de moyens financiers qui auront payé le plus cher leur passage aux études postsecondaires ». La mobilité sociale se paie très cher dans le modèle québécois!



Éducation : qui devrait payer et comment?

Selon la FEUQ, « quels que soient les acteurs du débat [sur les frais de scolarité], celui-ci tourne essentiellement autour de trois axes indissociables : qualité, financement et accessibilité ». Pour la Fédération étudiante, « les hausses de tarifs n'ont rien d'inévitable, elles sont le résultat d'un choix de nature politique ». La question centrale demeure : qui doit payer?

Sous-financement

Depuis des années, les différents acteurs du monde de l'éducation crient au sous-financement. Selon la CREPUQ (Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec), le sous-financement du réseau universitaire serait de l'ordre de 315 M\$ alors que la Fédération des cégeps évalue celui du réseau collégial à 305 M\$. Ce sous-financement est une conséquence directe des coupures de 1994 dans les paiements de transfert quand le fédéral a fait sa lutte au déficit sur le dos des provinces. La FEUQ parle d'un manque à gagner de 3,5 MM\$ à la grandeur du Canada et de 820 M\$ au Québec. La Fédération, toutefois, émet un bémol quant à l'argumentaire des recteurs. Pour elle, « il est de loin préférable d'établir des objectifs nationaux, d'estimer leur coût et d'apporter un financement adéquat, plutôt que de simplement se comparer à des niveaux de financement historiques ou au financement des autres provinces ».

La solution des recteurs, des politiciens et des fabricants d'opinions publiques est toute trouvée : hausser les frais de scolarité pour rejoindre la mythique « moyenne canadienne ». L'IRIS met en garde contre cette fausse solution. En effet, une hausse des frais ne règle rien si elle s'accompagne d'un désengagement de l'État. Or, c'est ce qu'on observe partout au Canada, y compris ici. Pendant la dernière période de hausse marquée des frais de scolarité, de 1988 à 2002, la part du financement gouvernemental des universités est passée de 87 % à 71 %.

De plus, les gouvernements, bien que principaux coupables, ne sont pas les seuls responsables du déséquilibre entre le financement des universités québécoises et de leurs homologues canadiennes. Effectivement, l'entreprise privée contribue différemment d'une province à l'autre. Ainsi, les universités ontariennes ont reçu 746 M\$ en aide privée en 2004-2005 alors

que les universités québécoises n'ont eu que 171 M\$. C'est tout de même une différence de 545 M\$!

Une autre solution

Le sous-financement de l'éducation postsecondaire est un problème réel, mais augmenter les frais de scolarité est une fausse solution qui va créer d'autres problèmes, notamment d'accessibilité. L'IRIS est d'avis qu'au lieu de mettre en place des barrières qui nuisent à l'accessibilité de la majorité, « l'État devrait travailler à atténuer l'effet des contraintes sociales qui limitent l'accès à l'université ». Pour cet Institut, la solution serait plutôt de « mettre de l'avant un plan d'accessibilité universelle à l'éducation postsecondaire, [ce qui] revient à éliminer les frais de scolarité et à assurer un fort financement gouvernemental du réseau postsecondaire ». Bref, il s'agit de reprendre la route de la gratuité scolaire, comme nous y invitait le Rapport Parent.



Utopique, la gratuité scolaire? Pas tant que ça si on remet les choses en perspective. Le manque à gagner de l'éducation postsecondaire était de 620 M\$ en 2007, si on se fie à la CREPUQ et à la Fédération des cégeps, tandis que la contribution étudiante au financement universitaire était de 551 M\$. Si on ajoute les frais afférents que paient les cégepiens et cégepiennes, on arrive à un montant global de 1,22 MM\$. Selon l'IRIS, le coût total de la gratuité scolaire et d'un règlement du sous-financement

reviendrait à une augmentation de 9,5 % du budget du ministère de l'Éducation ou, si on veut mettre les choses en perspective, l'équivalent de 2 % du budget du Québec et de 0,5 % du PIB. Bref, ce sont de gros montants, mais ce n'est pas la fin du monde non plus. À titre d'information, entre 2003 et 2007, le gouvernement libéral a augmenté le budget de ce ministère de 16,4 %.

Si jamais le gouvernement décidait d'aller dans cette voie en finançant la mesure uniquement par l'impôt sur le revenu, en suivant les barèmes actuels, ça impliquerait une hausse d'impôt allant de 0,33 %, soit 134 \$ pour les ménages gagnant 40 000 \$ par an, à 1,51 %, soit 2 270 \$ pour ceux gagnant plus de 150 000 \$. Maintenant, comme l'essentiel du financement de l'État vient déjà des particuliers et comme l'État assume déjà la majeure partie de la facture, l'IRIS propose plutôt de se tourner vers le secteur privé et les contribuables à haut revenu. L'Institut propose d'aller immédiatement chercher 346 M\$ en imposant à 100 % les gains en capital et 274 M\$ en augmentant de 0,98 % à 1,5 % la taxe sur le capital des institutions financières. On réglerait ainsi d'un coup le problème du sous-financement. En ce qui concerne la gratuité scolaire, elle pourrait se financer progressivement sur cinq ans si l'on faisait passer la taxe sur le capital des institutions financières à 2,4 % (431 M\$) et que l'on modifiait le dernier palier d'imposition des particuliers en le faisant passer de 24 % à 25,4 % pour aller chercher 294 M\$.

Le Québec ne peut pas se priver de cerveaux et de talents pour de bêtes considérations économiques. Limiter l'accès à l'éducation sur la base de la grosseur du portefeuille, c'est se tirer dans le pied. Si l'éducation est un droit, si nous considérons qu'elle a une utilité sociale, alors des choix s'imposent. De plus en plus d'organisations se positionnent pour la gratuité scolaire. Après le Mouvement d'éducation populaire en action communautaire (MEPAC), voilà que la FTQ (Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec) s'est également prononcée en faveur de la gratuité scolaire. À ceux et celles qui trouveraient injuste que les étudiants et étudiantes ne paient pas leur « juste part », l'IRIS répond : « est-il utile de rappeler qu'il existe déjà un système qui permet aux étudiants de rembourser à la société le coût qu'a entraîné leur éducation : l'impôt progressif en fonction du revenu ».



Photos: Paul-Émile Auger

Références

ASSÉ (2009). *Mémoire sur l'Aide Financière aux Études*. En ligne : www.asse-solidarite.qc.ca

Daoud, M. et P. Hurteau (2007). *Gratuité scolaire et réinvestissement postsecondaire : trois scénarios d'application*. Montréal, Institut de recherche et d'informations socio-économiques, octobre 2007. En ligne : http://www.iris-recherche.qc.ca/publications/gratuite_scolaire_trois_scenarios_d8217application

FEUQ (2010). *Sources et modes de financement des étudiants de premier cycle*. En ligne: www.feuq.qc.ca.

Hurteau, P. et E. Martin (2007). *Tarification de l'éducation postsecondaire ou gratuité scolaire? L'abolition des frais de scolarité est économiquement viable et plus équitable au plan social*. Montréal, Institut de recherche et d'informations socio-économiques, janvier 2007.

En ligne : http://www.iris-recherche.qc.ca/publications/tarification_de_lducation_postsecondaire_ou_gratuit_scolaire